



Charte de L'adoptant

Les engagements du maitre vis a vis de son animal

1

Je m'engage à t'apporter tous les jours de l'affection et des moments de partage.

2

Je te procure un lieu de vie qui t'apporte sécurité et confort

3

Je te fournis l'alimentation dont tu as besoin, en quantité suffisante

4

Je te procure des activités ; je te sors au moins deux fois par jour, et je te propose des contacts avec tes congénères et avec les humains

5

Je t'emmène chez le vétérinaire au moins une fois par an, pour te faire vacciner, et, à chaque fois que tu es malade ou accidenté pour te soigner.



Charte de L'adoptant

Les engagements du maitre vis a vis de son animal

6

Je ne te fais pas participer à des spectacles, des paris ou des combats qui nuisent à ton bien-être et à ta sécurité.

7

Je t'emmène en vacances ou je te confie à une personne de confiance ou à une pension qui s'occupera de toi pendant mon absence.

8

Je ne t'abandonne pas

9

Je ne te fais pas euthanasier si je ne souhaite plus m'occuper de toi. Je me rapproche de l'Association pour échanger et trouver des solutions.

10

Je donne des nouvelles de toi à l'Association auprès de laquelle je t'ai adopté.